

**FÉDÉRATION DES RETRAITÉS DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**

**Étude comparative des couvertures d'assurance maladie
pour les retraités de 65 ans et plus**

Pierre Dionne
Thérèse Leduc
Denis Rivest

Le 25 septembre 2005
Révisée en ce qui concerne les coûts en juillet
2011 par Pierre Laplante

Introduction

Dans le cadre des travaux de la FRUQ, le groupe de travail formé de Pierre Dionne, Thérèse Leduc et Denis Rivest ont procédé à la comparaison des couvertures et des coûts d'assurance maladie pour les retraités de 65 ans et plus. Jusqu'à 65 ans, les employeurs doivent offrir une couverture d'assurance maladie à leurs retraités. À 65 ans, les retraités doivent assumer eux-mêmes cette dépense.

Nous avons retenu trois couvertures d'assurance maladie :

- La Capitale pour les membres de l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP);
- La Croix Bleue – AMI, assurance individuelle;
- La Manuvie – Emporte-moi (formule de base)

Les retraités de 65 ans et plus doivent adhérer à l'assurance médicaments de la RAMQ.

Nous procéderons en deux temps. Dans un premier temps, nous analyserons les couvertures de chacune des polices et dans un deuxième temps, nous analyserons les coûts selon différentes hypothèses. Enfin, nous tenterons de dégager les meilleurs choix pouvant convenir à chacun des retraités de 65 ans et plus.

Les couvertures d'assurance maladie

Pour analyser ces couvertures, nous avons établi la liste des protections de chacune des polices d'assurance et nous les avons comparées avec La Capitale – AQRP. Vous trouverez ces listes de protections aux annexes 1.1 et 1.2.

Nous avons regroupé ces protections de la façon suivante :

- Assurance voyage
- Médicaments
- Soins de la vue
- Hospitalisation
- Ambulance et transport
- Soins dentaires
- Prothèses et équipements médicaux
- Spécialistes et thérapeutes
- Soins infirmiers
- Hébergement et soins à domicile

Nous obtenons les constats suivants :

○ Assurance voyage

La Capitale – AQRP a une **assurance voyage avec assistance** de 1 000 000 \$; la Croix Bleue – AMI offre 15% de réduction sur les primes d'assurance.

La Capitale – AQRP a une **assurance voyage annulation** de 3 000 \$.

○ Médicaments

La Manuvie est la seule à défrayer les coûts des médicaments en sus de la RAMQ à 80% avec un maximum de 400 \$ par année.

La Capitale – AQRP couvre à 70 % certains médicaments nécessitant une prescription et non couverts par la RAMQ

- **Soins de la vue**

La Manuvie est la seule à défrayer des soins pour la vue à 100% avec des maximums.

- **Hospitalisation**

La Capitale, la Croix Bleue et la Manuvie paient pour une chambre semi-privée à 100 %; la Croix Bleue et la Manuvie avec des maximums.

- **Ambulance et frais de transport par avion**

La Capitale – AQRP, la Croix Bleue et la Manuvie paient pour le transport en ambulance et en avion ; l'AQRP à 70 % ; la Croix Bleue à 100 %; la Manuvie à 100 % avec un maximum de 4 000 \$ en avion.

- **Soins dentaires**

La Capitale – AQRP et la Manuvie paient les honoraires professionnels en cas d'accident pour les dents naturelles; l'AQRP à 70 %; la Manuvie à 100 % avec un maximum de 2 000 \$ par année.

- **Prothèses et équipements médicaux**

La Capitale – AQRP et la Croix Bleue paient pour les **fauteuils roulants** ; l'AQRP à 70 % et la Croix Bleue à 80 %.

La Capitale – AQRP paie pour les **appareils d'assistance respiratoire et oxygène**, les **appareils thérapeutiques**, les **membres artificiels et prothèses externes**, les **appareils orthopédiques** à 70 %.

La Capitale – AQRP paie pour des **chaussures orthopédiques** à 70 % avec un maximum de 100 \$ par année.

La Capitale – AQRP et la Manuvie paient les **appareils auditifs** ; l'AQRP à 70 % avec un maximum de 500 \$ sur 24 mois; la Manuvie avec un maximum de 200 \$ sur 5 ans à 100 %.

La Capitale – AQRP paie pour les **bas de soutien** à 70 % avec un maximum de 6 paires par année.

La Croix Bleue paie pour un **lit d'hôpital** manuel à 80 %.

La Manuvie paie pour les **prothèses** à 100 % avec les maximums suivants : 500 \$ la première année, 750 \$ la deuxième année et 1 250 \$ la troisième année ;

La Manuvie paie pour les **équipements médicaux permanents** à 100 % avec les maximums suivants : 500 \$ la première année, 750 \$ la deuxième année et 1 250 \$ la troisième année.

La Manuvie paie pour les **orthèses sur mesure** à 100 % avec un maximum de 225 \$.

- **Spécialistes et thérapeutes**

La Capitale – AQRP paie à 70 % pour la **psychothérapie**, la **chiropractie**, les **podiatres**, les **ostéopathes**, les **naturopathes**, la **physiothérapie**, l'**orthophonie**, l'**ergothérapie audio**, la **diététique** aux alentours de 25 \$ par traitement avec des maximums variant d'un spécialiste à l'autre.

La Manuvie paie 100 % pour les **acupuncteurs**, les **chiropraticiens**, les **podiatres**, les **ostéopathes**, les **naturopathes**, les **podologues**, les **physiothérapeutes**, les **massothérapeutes** 15 \$ par visite avec un maximum de 20 visites par année par spécialiste; la Manuvie paie aussi pour les **psychologues** et les **orthophonistes** aux alentours de 50 \$ par visite avec un maximum de 10 visites par année par spécialiste.

- **Services diagnostiques**

La Capitale – AQRP paie à 70 % pour les **radiographies**, les **analyses de laboratoire**, l'**oxygène**, le **sang**, le **plasma sanguin** et les **transfusions** à 70% pour les premiers 1 000 \$ et 100 % de l'excédent.

La Croix Bleue paie à 80 % pour les **analyses de laboratoire**, la **tomographie par ordinateur** (scanner) et l'**échographie** avec des maximums.

- **Soins infirmiers**

La Capitale – AQRP, la Croix Bleue et la Manuvie paient pour les **soins infirmiers**; l'AQRP à 70 % avec un maximum de 3000 \$ par année ; la Croix Bleue à 80 % avec un maximum de 20 périodes de 8 heures par année; la Manuvie à 100 % avec les maximums suivants : première année : 500 \$, deuxième année : 750 \$, troisième année : 1 250 \$.

La Capitale – AQRP paie à 70 % pour les **injections curatives**.

- **Hébergement et soins à domicile**

La Capitale – AQRP paie 100 % d'un maximum de 180 jours par année en **hébergement – soins** de longue durée;

La Capitale – AQRP paie pour des **soins à domicile** à 70 % avec un maximum de 500 \$ par année;

La Capitale – AQRP paie à 70 % pour 180 jours dans un **centre d'hébergement**.

Essayons de dégager les grandes lignes. Pour l'assurance voyages, La Capitale –AQRP a des avantages certains. Pour les assurances médicaments, la Manuvie a un avantage. La Manuvie est la seule à offrir une couverture pour

les soins de la vue. Pour l'hospitalisation, l'ambulance et les frais de transport par avion et les soins dentaires, les couvertures s'équivalent. Dans le cas des prothèses et des équipements médicaux, La Capitale – AQRP et la Manuvie ont des avantages équivalents. Pour les services diagnostiques, les soins infirmiers et l'hébergement, encore là, La Capitale fait bonne figure.

Les coûts

Pour analyser les coûts, nous nous sommes basés sur un modèle développé par Claude Lainesse. Ce modèle permet de calculer les coûts selon quatre situations ou hypothèses¹ :

- le coût minimum que doit encourir un adhérent dans le cas où il assumerait les primes, mais ne ferait aucune réclamation;
- le coût maximum dans l'hypothèse où il consommerait 1 000 \$ de médicaments et 500 \$ de frais paramédicaux;
- le coût maximum dans l'hypothèse où il consommerait 2 000 \$ de médicaments et 1 000 \$ de frais paramédicaux;
- le coût maximum dans l'hypothèse où il consommerait 2 000 \$ de médicaments et 2 000 \$ de frais paramédicaux.

¹ Vous trouverez le détail de ces calculs aux annexes 2.1 (pour La Capitale – AQRP), 2.2 (pour La Croix Bleue), 2.3 (pour Manuvie).

ASSURANCE MALADIE ET MÉDICAMENTS

**Analyse comparative des coûts annuels
pour différents groupes de retraités en juillet 2011**

ASSURANCES INDIVIDUELLES (Optionnelles)							ASSURANCES COLLECTIVES (Obligatoires) Université du Québec		
La Capitale - AQRP et RAMQ RETRAITÉ de plus de 65 ans			MANUVIE-EMPORTE- MOI et RAMQ Formule de base 65 à 69 ans		CROIX-BLEUE et RAMQ Programme AMI Hospitalisation et diagnostiques 65 à 69 ans		MANUVIE RETRAITÉ de moins de 65 ans (Médicam. et maladie compl.)		
	Plan individuel	Plan couple	Plan individuel	Plan couple	Plan individuel	Plan couple	Plan individuel	Plan couple	
Coût minimum	951.44	1788.64	1356.20	2570.80	894.32	1788.64	906.48	1813.25	
Coût maximum									
Hyp. \$1500.	1552.00	2519.76	1446.31	2687.02	1724.88	2749.76	1056.48	1963.25	
Hyp. \$3000.	2022.00	2989.76	1726.76	2751.02	2384.88	3409.76	1206.48	2113.25	
Hyp. \$4000.	2022.00	2989.76	1726.76	2751.02	3064.88	4089.76	1306.48	2213.25	
<p>Préparé par Claude Lainesse, le 22 novembre 2004 Mis à jour par Pierre Laplante le 1 juillet 2011</p>									

À l'examen du tableau précédent, nous constatons que La Croix Bleue a le coût minimum le moins dispendieux pour le plan individuel avec 894.32 \$. Pour le plan familial La Capitale– AQRP et la Croix Bleue ont le coût minimum le moins dispendieux à 1 788.64 \$. Avec l'hypothèse d'une dépense de 1 500 \$, la Manuvie l'emporte sur le plan individuel, mais La Capitale² demeure moins dispendieuse pour un plan couple. Dans l'hypothèse d'une facture de 3 000 \$ ou de 4 000 \$, la Manuvie l'emporte. Mais attention, dans les cas de la Manuvie et de la Croix Bleue, comme les primes variaient en fonction de l'âge, pour simplifier, nous n'avons considéré que les primes de

² Vous remarquerez que, pour les frais remboursés à 70%, lorsque les frais admissibles d'une année civile dépassent 1 000 \$, La Capitale –AQRP rembourse à 100 % les frais encourus; les autres assureurs n'ont pas cet avantage.

65 à 69 ans. Par exemple, avec la Manuvie, pour deux personnes retraitées de 70 ans, dans l'hypothèse d'une facture de 1 500 \$, le coût passe à 2 843.02 \$ tandis qu'avec La Capitale, le coût demeure à 2 519.76 \$.

Conclusion

En regard de l'analyse des couvertures, il nous semble que La Capitale – AQRP offre de bonnes protections. La Manuvie offre aussi de bonnes protections avec des avantages certains au niveau des médicaments, des soins de la vue et des prothèses et équipements médicaux.

Au regard des coûts, comme nous l'avons vu, La Capitale – AQRP a un avantage certain. Il provient du fait que les primes sont très concurrentielles, mais aussi du fait que les frais encourus dépassant 1 000 \$ sont remboursés à 100 % et qu'une assurance voyage incluant l'annulation est comprise.

ASSURANCE MALADIE ET MÉDICAMENTS

COMPARAISON ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE AQRP-CAPITALE/AMI-CROIX BLEUE

Protections	Détail ¹	AQRP La Capitale	Croix Bleue Hospitalisation et diagnostics ²	Remboursement
				Croix Bleue %
Assurance voyage				
Assurance voyage avec assistance	1 000 000\$ pour 30 jours	X		
Assurance voyage annulation	3000\$/personne	X		
Assurance voyage	15% de réduction		X	
Hospitalisation				
Hospitalisation	Chambre semi-privée Ch. semi-privée; sans max. pour soins de courte durée; max. 90 jours/an et 7 jours/ invalidité pour convalescence	X		
Hospitalisation			X	100%
Ambulance et transport				
Ambulance/fr. transport avion, etc.		X	X	100%
Soins dentaires				
Honoraires professionnels en cas d'accident (pour dents naturelles)		X		
Prothèses et équipements médicaux				
Fauteuil roulant		X		
Appareil assistance respiratoire et oxygène		X		
Appareil thérapeutique		X		
Membres artificiels et prothèses externes		X		
Appareils orthopédiques		X		
Chaussures orthopédiques	100\$/an	X		
Appareil auditif	500\$/2 ans	X		
Bas de soutien	6 paires/an	X		
Location d'un fauteuil roulant non motorisé ou d'un lit d'hôpital manuel			X	80%
Spécialistes et thérapeutes				
Psychothérapie	500\$/an	X		
Chiropractie	25\$/traitement; 500\$/an; plus radio 50\$/an	X		
Podiatre, ostéopathe et naturopathe	25\$/traitement; 25 traitements/an	X		

Physiothérapie	25\$/traitement; 25 traitements/an	X		
Orthophonie, ergothérapie audio	500\$/an.	X		
Diététique	20\$/traitement; 25 traitements/an	X		
Services diagnostiques				
Radiographie, analyse laboratoire, oxygène, sang plasma, transfusion ...		X		
	Franchise de 50\$/an pour services diagnostiques		X	80%
Analyses de laboratoire			X	80%
Tomographie par ordinateur (scanner)	Max. 250\$/an		X	80%
Échographie	Max. 100\$/an		X	80%
Soins infirmiers				
Soins infirmiers	3 000\$/an	X		
Soins infirmiers à domicile	20 périodes de 8 heures/an		X	80%
Injections curatives		X		
Hébergement et soins à domicile				
Centre hébergement, soins longue durée	Max. 180 jours	X		
Soins à domicile	500\$/an	X		
Centre de réadaptation	75\$/jour; max. 180 jours	X		
Frais de transport et hébergement au Québec	Transport: 150,\$; Hébergement: 50\$/jour, 7 jours/an	X		

(1) À moins d'indication contraire, les protections s'appliquent à chaque personne assurée.

(2) Il y a d'autres formules.

Denis Rivest
Le 8 mars 2005

ASSURANCE MALADIE ET MÉDICAMENTS

COMPARAISON ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE

La Capitale - AQRP/MANUVIE-EMPORTE-MOI (formule de base)

Protections	Détails ¹	Remboursement			
		AQRP La Capitale	Manuvie Formule de base ²	AQRP %	Manuvie %
Assurance voyage					
Assurance voyage avec assistance	1 000 000\$ pour 30 jours	X		100%	
Assurance voyage annulation	3 000\$/personne	X		100%	
Médicaments					
Médicaments sur ordonnance	En sus de la R.A.M.Q.; maximum 400\$/an		X		80%
Soins de la vue					
Soins de la vue	150\$ pour verres/2 ans; 30\$ pour examen/2 ans		X		100%
Hospitalisation					
Hospitalisation	Chambre semi-privée	X		100%	
Hospitalisation	50% d'une chambre semi-privée; max. 174\$/jour; max. 1500\$/an		X		100%
Ambulance et transport					
Ambulance/fr. transport avion, etc.		X	X	70%	100%
Ambulance/fr. transport avion, etc.	Max. par ambulance: illimité; max. par avion: 4000\$/an		X		100%
Soins dentaires					
Honoraires professionnels en cas d'accident (pour dents naturelles)		X		70%	
Honoraires professionnels en cas d'accident (pour dents naturelles)	Max.: 2000\$/an		X		100%
Prothèses et équipements médicaux					
Fauteuil roulant		X		70%	
Appareil assistance respiratoire et oxygène		X		70%	
Appareil thérapeutique		X		70%	
Membres artificiels et prothèses externes		X		70%	
Appareils orthopédiques		X		70%	
Chaussures orthopédiques	100\$/an	X		70%	
Appareil auditif	500\$/2 ans	X		70%	
Appareil auditif	200\$/ 5 ans		X		100%
Bas de soutien	6 paires/an	X		70%	

Prothèses	Max. 1er an: 500\$, 2ième an: 750\$, 3ième an: 1250\$		X	100%
Équipement médical permanent	Max. 1er an: 500\$, 2ième an: 750\$, 3ième an: 1250\$		X	100%
Orthèses sur mesure	Max. 225\$		X	100%
Spécialistes et thérapeutes				
Acupuncteur, chiropraticien, podiatre, ostéopathe, naturopathe, podologue, physiothérapeute, massothérapeute	Max. 15\$/visite; max. 20 visites par spécialiste; max. viager: 30 000\$; radio par chiro: 35\$/an		X	100%
Psychologue	Max. 1er visite: 75\$; max. autre visite: 60\$; 10 visites/an		X	100%
Orthophoniste	Max. 1er visite: 60\$; max. autre visite: 40\$; 10 visites/an		X	100%
Psychothérapie	500\$/an	X		70%
Chiropractie	25\$/traitement; 500\$/an; plus radio 50\$/an	X		70%
Podiatre, ostéopathe et naturopathe	25\$/traitement; 25 traitements/an	X		70%
Physiothérapie	25\$ traitement; 25 traitements/an	X		70%
Orthophonie, ergothérapie audio	500\$/an.	X		70%
Diététique	20\$/traitement; 25 traitements/an	X		70%
Radiographie, analyse laboratoire, oxygène, sang plasma, transfusion ...		X	X	70%
Soins infirmiers				
Soins infirmiers	3 000\$/an	X		70%
Soins infirmiers	Max. 1er an: 500\$, 2ième an: 750\$, 3ième an: 1250\$		X	100%
Injections curatives		X		70%
Hébergement et soins à domicile				
Centre hébergement, soins longue durée	Max. 180 jours	X		100%
Soins à domicile	500\$/an	X		70%
Centre de réadaptation	75\$/jour; max, 180 jours	X		70%
Frais de transport et hébergement au Québec	Transport 150,\$; Hébergement 50\$/7 jrs/an	X		70%

(1) À moins d'indication contraire, les protections s'appliquent à chaque personne assurée.

(2) Il y a trois autres formules.

ASSURANCE MALADIE ET MÉDICAMENTS

La Capitale - AQRP et RAMQ

Retraité 65 ans et plus

au 1er juillet 2011

Coût minimum :	Individuel	Familial
Aucune réclamation, ni médicaments, ni frais para-médicaux (assurance maladie complémentaire)		
Cotisation à l'Association (AQRP)	50.16 \$	50.16 \$
La Capitale, assurance de personnes (N.B. l'assurance voyage 30 jours est incluse)	338.28 \$	612.48 \$
RAMQ (médicaments) maximum, variable selon revenu	563.00 \$	1 126.00 \$
Total :	951.44 \$	1 788.64 \$

Coût maximum :

Hypothèse A : 1000,00\$ de médicaments et 500,00\$ de frais para-médicaux (assur. mal. complém.)

Cotisation à l'Association (AQRP)	50.16 \$	50.16 \$
La Capitale, assurance de personnes	338.28 \$	612.48 \$
Remboursement à 70% sous réserve de maximum par type de frais (+ 30 % de 500,00\$)	150.00 \$	150.00 \$
RAMQ (médicaments) maximum, variable selon revenu	563.00 \$	1 126.00 \$
Franchise de 192\$ Coassurance de 32%		
franchise + ((1000 - franchise) X coassurance)	450.56 \$	
2 X franchise + ((1000 - 2 X franchise) X coassurance)		581.12 \$
Total :	1 552.00 \$	2 519.76 \$

Hypothèse B : 2000,00\$ de médicaments et 1000,00\$ de frais para-médicaux (assur. mal. complém.)

Cotisation à l'Association (AQRP)	50.16 \$	50.16 \$
La Capitale, assurance de personnes	338.28 \$	612.48 \$
Remboursement à 70% sous réserve de maximum par type de frais (+ 30 % de 1000,00\$)	300.00 \$	300.00 \$
RAMQ (médicaments) maximum, variable selon revenu	563.00 \$	1 126.00 \$
Franchise de 192\$ Coassurance de 32%		
franchise + ((2000 - franchise) X coassurance)	770.56 \$	
2 X franchise + ((2000 - 2 X franchise) X coassurance)		901.12 \$
Total :	2 022.00 \$	2 989.76 \$

Hypothèse C : 2000,00\$ de médicaments et 2000,00\$ de frais para-médicaux (assur. mal. complém.)

Cotisation à l'Association (AQRP)	50.16 \$	50.16 \$
La Capitale, assurance de personnes	338.28 \$	612.48 \$
Remboursement à 70% sous réserve de maximum par type de frais (+ 30 % de 1000,00\$)	300.00 \$	300.00 \$
N.B. l'excédent de 1000,00\$ est remboursé à 100%		
RAMQ (médicaments) maximum, variable selon revenu	563.00 \$	1 126.00 \$
Franchise de 192\$ Coassurance de 32%		
franchise + ((2000 - franchise) X coassurance)	770.56 \$	
2 X franchise + ((2000 - 2 X franchise) X coassurance)		901.12 \$
Total :	2 022.00 \$	2 989.76 \$

Préparé par Claude Lainesse, le 22 novembre 2004

Mis à jour par Pierre Laplante le 1 juillet 2011

ASSURANCE MALADIE ET MÉDICAMENTS

Croix Bleue et RAMQ Programme AMI

Hospitalisation et services diagnostiques¹ Taux de 65 à 69 ans au 1 juillet 2011²

Coût minimum :	Individuel	Couple
Aucune réclamation, ni médicaments, ni frais para-médicaux (assurance maladie complémentaire)		
Croix-bleue	331.32 \$	662.64 \$
(Services diagnostiques et hospitalisation)		
N.B. 15% de rabais sur l'assurance voyage		
Pas de couverture des frais para-médicaux (chiro.physio.ortho)		
RAMQ (médicaments) maximum, variable selon revenu	563.00 \$	1 126.00 \$
Total :	894.32 \$	1 788.64 \$
Coût maximum :	Plan individuel	Plan couple
Hypothèse A : 1000,00\$ de médicaments et 500,00\$ de frais para-médicaux (assur. mal. complém.)		
Croix-bleue	331.32 \$	662.64 \$
Hypothèse:		
300,00\$ para-méd. (chiro., ergo., physio.) non-couverts	300.00 \$	300.00 \$
200,00\$ mal. compl. (analyse, infirmiers, ambul., etc)		
Franchise de 50,00\$ + 20% de l'excédent = 50+ 30.	80.00 \$	80.00 \$
RAMQ (médicaments) maximum, variable selon revenu	563.00 \$	1 126.00 \$
Franchise de 192\$ Coassurance de 32%		
franchise + ((1000 - franchise) X coassurance)	450.56 \$	
2 X franchise + ((1000 - 2 X franchise) X coassurance)		581.12 \$
Total :	1 724.88 \$	2 749.76 \$
Hypothèse B : 2000,00\$ de médicaments et 1000,00\$ de frais para-médicaux (assur. mal. complém.)		
Croix-bleue	331.32 \$	662.64 \$
Hypothèse:		
600,00\$ para-méd. (chiro., ergo., physio.) non-couverts	600.00 \$	600.00 \$
400,00\$ mal. compl. (analyse, infirmiers, ambul., etc)		
Franchise de 50,00\$ + 20% de l'excédent = 50+ 70.	120.00 \$	120.00 \$
RAMQ (médicaments) maximum, variable selon revenu	563.00 \$	1 126.00 \$
Franchise de 192\$ Coassurance de 32%		
franchise + ((2000 - franchise) X coassurance)	770.56 \$	
2 X franchise + ((2000 - 2 X franchise) X coassurance)		901.12 \$
Total :	2 384.88 \$	3 409.76 \$
Hypothèse C : 2000,00\$ de médicaments et 2000,00\$ de frais para-médicaux (assur. mal. complém.)		
Croix-bleue	331.32 \$	662.64 \$
Hypothèse:		
1200,00\$ para-méd. (chiro., ergo., physio.) non-couverts	1 200.00 \$	1 200.00 \$
800,00\$ mal. compl. (analyse, infirmiers, ambul., etc)		
Franchise de 50,00\$ + 20% de l'excédent = 50 + 150	200.00 \$	200.00 \$
RAMQ (médicaments) maximum, variable selon revenu	563.00 \$	1 126.00 \$

Franchise de 192\$ Coassurance de 32%		
franchise + ((2000 - franchise) X coassurance)	770.56 \$	
2 X franchise + ((2000 - 2 X franchise) X coassurance)		901.12 \$
Total :	3 064.88 \$	4 089.76 \$

(1) Il y a d'autres formules.

(2) Les taux varient en fonction de l'âge.

Préparé par Claude Lainesse, le 22 novembre 2004

Mis à jour par Pierre Laplante le 1 juillet 2011

ASSURANCE MALADIE ET MÉDICAMENTS

MANUVIE ET RAMQ

Emporte-moi - Formule de base¹

Retraité de 65 à 69 ans²

Édition 2011

	Individuel	Couple
Coût minimum :		
Aucune réclamation, ni médicaments, ni frais para-médicaux (assurance maladie complémentaire)		
Financière Manuvie - Emporte-moi	793.20 \$	1 444.80 \$
RAMQ (médicaments) maximum, variable selon revenu	563.00 \$	1 126.00 \$
Total :	1 356.20 \$	2 570.80 \$

Coût maximum :

Hypothèse A : 1000,00\$ de médicaments et 500,00\$ de frais para-médicaux (assur. mal. complém.)

Financière Manuvie - Emporte-moi	793.20 \$	1 444.80 \$
Remboursement à 100% sous réserve de maximum par type de frais	0.00 \$	0.00 \$
Remboursement de 80% payable en sus de la R.A.M.Q (400\$/personne).	-360.45 \$	-464.90 \$
RAMQ (médicaments) maximum, variable selon revenu	563.00 \$	1 126.00 \$
Franchise de 192\$ Coassurance de 32%		
franchise + ((1000 - franchise) X coassurance)	450.56 \$	
2 X franchise + ((1000 - 2 X franchise) X coassurance)		581.12 \$
Total :	1 446.31 \$	2 687.02 \$

Hypothèse B : 2000,00\$ de médicaments et 1000,00\$ de frais para-médicaux (assur. mal. complém.)

Financière Manuvie - Emporte-moi	793.20 \$	1 444.80 \$
Remboursement à 100% sous réserve de maximum par type de frais	0.00 \$	0.00 \$
Remboursement de 80% payable en sus de la R.A.M.Q (400\$/personne).	-400.00 \$	-720.90 \$
RAMQ (médicaments) maximum, variable selon revenu	563.00 \$	1 126.00 \$
Franchise de 192\$ Coassurance de 32%		
franchise + ((2000 - franchise) X coassurance)	770.56 \$	
2 X franchise + ((2000 - 2 X franchise) X coassurance)		901.12 \$
Total :	1 726.76 \$	2 751.02 \$

Hypothèse C : 2000,00\$ de médicaments et 2000,00\$ de frais para-médicaux (assur. mal. complém.)

Financière Manuvie - Emporte-moi	793.20 \$	1 444.80 \$
Remboursement à 100% sous réserve de maximum par type de frais	0.00 \$	0.00 \$
Remboursement de 80% payable en sus de la R.A.M.Q (400\$/personne).	-400.00 \$	-720.90 \$
RAMQ (médicaments) maximum, variable selon revenu	563.00 \$	1 126.00 \$
Franchise de 192\$ Coassurance de 32%		
franchise + ((2000 - franchise) X coassurance)	770.56 \$	
2 X franchise + ((2000 - 2 X franchise) X coassurance)		901.12 \$
Total :	1 726.76 \$	2 751.02 \$

(1) Il y a trois autres formules.

(2) Les taux varient en fonction de l'âge.

Préparé par Denis Rivest, le 8 mars 2005

Mis à jour par Pierre Laplante le 1 juillet 2011